

L'ACTUALITÉ DU TRI

Avec le SMC
j'agis, je trie !



Le tri des emballages

Un emballage bien trié est un emballage recyclé!

Briques et Cartonnettes



Métaux



Bouteilles plastiques



Petit mémo des consignes de tri

- **les emballages en acier et aluminium** : canettes, boîtes de conserve, barquettes en aluminium, aérosols, bidons de sirop...
 - **les emballages en carton** : boîtes de céréales, de gâteaux, emballages de yaourts, boîtes en carton plat ou ondulé, sacs en papier...
 - **les briques alimentaires** : briques de lait, de jus de fruits, de soupe...
 - **les bouteilles et flacons en plastique** : bouteilles d'eau, de soda, d'huile, de lait, flacons de mayonnaise, de sauce tomate, conteneurs à vin, flacons de liquide vaisselle, adoucissant, gel-douche, shampoing... Vous pouvez laisser les bouchons.
- En cas de doute, contactez le SMC au 05 49 05 37 10 ou à smc4@smc79.fr.

Mode de collecte des déchets recyclables



Points tri (apport volontaire) : Ils rassemblent trois bornes pour le tri des verres, papiers, emballages, en libre accès.

- Localisez les bornes sur le site www.smc79.fr

Bacs bleus pour les EMBALLAGES : Seules les communes de La Crèche, La Mothe-Saint-Héray, Pamproux et St Maixent-L'Ecole (ou cagettes jaunes) sont concernées. Les bacs sont collectés devant l'habitation ou à un point de regroupement.

- Les verres et les papiers sont à déposer au point tri.



Baromètre du tri

 **19% d'erreurs de tri**



Restes alimentaires, sacs poubelles, films plastiques, pots de produits laitiers, barquettes polystyrènes

UN GESTE AU QUOTIDIEN

Réduire l'utilisation des produits dangereux

Lessives, peintures, solvants, piles, produits phytosanitaires, huiles de vidange, ampoules basses consommation, cartouches d'encre sont des produits dangereux et constituent un **risque pour la santé et l'environnement**. Ils peuvent être explosifs, corrosifs, toxiques, irritants et facilement inflammables.

Trois gestes pour réduire ses déchets dangereux

- S'interroger sur la nécessité de l'achat du produit concerné,
- En cas d'achat, adapter la quantité à l'usage que l'on va avoir,
- Utiliser le produit sans dépasser les dosages préconisés.

Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou rapportés en magasin, dans leur emballage d'origine.



Deux alternatives : écolabels et produits naturels

Les écolabels distinguent des produits plus respectueux de l'environnement et moins toxiques pour la santé des consommateurs. Ils sont la garantie que les produits ont des impacts environnementaux réduits tout au long de leur cycle de vie.

Deux écolabels officiels sont délivrés en France :



L'Eco-label européen pour le marché de l'Union Européenne



Le label NF Environnement pour le marché français

Ils sont présents sur les peintures et vernis, les ampoules à économie d'énergie, les produits ménagers, le papier toilette, les filtres à café, les produits papetiers...

Les produits naturels comme le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude et le savon noir sont aussi une alternative aux produits dangereux.

Recettes pour faire son nettoyant/désinfectant multi-usage :

Ingrédients : 1 cuillère à soupe de bicarbonate de soude ; 1 litre d'eau chaude ; 1 cuillère à soupe de vinaigre blanc, 3 gouttes d'huiles essentielles (citron...)

Ustensile : 1 bidon vide d'un litre

Versez dans un bidon 1 cuillère à soupe de bicarbonate de soude et ajoutez 1L d'eau chaude et l'huile essentielle. Bien mélanger.

Ajouter une cuillère à soupe de vinaigre blanc.

Mélanger avant chaque utilisation. Il s'utilise pur sur les surfaces à désinfecter (plan de travail...).

Bien secouer à chaque utilisation.

Source : « Raffa, le grand ménage », <http://raffa.over-blog.com>

Lettre du SMC n°3- mai 2012
Directeur de la publication : Marie-Françoise TRAVERS
Rédaction : Service communication SMC
Conception graphique : Service communication

Pour tout renseignement
complémentaire, contactez le SMC :

05 49 05 37 10
www.smc79.fr

